

**COMMUNE D'YZERON**

**DECISION DU MAIRE n° 2023-28  
du 9 Novembre 2023**

**Madame la Maire,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal a fixé des fourchettes de tarifs s'appliquant aux activités proposées par l'espace jeunes,

**DECIDE**

**Article 1** : Durant la période du 1er au 13 décembre 2023 les tarifs suivants sont appliqués à l'espace jeunes, pour les activités réalisées à l'intérieur du local et à l'extérieur :

Dates	Activités	Tarifs
01/12/2023	Croque-monsieur	5 euros
08/12/2023	Fondue	6 euros
13/12/2023	Buche et sablé	2 euros

Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Madame la Maire,  
Agnès NELIAS

Transmise en préfecture le :  
Notifiée le :  
Affichée le :

13 NOV. 2023

13 NOV. 2023  
13 NOV. 2023

